



Extrait du registre des délibérations

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Mercredi 25 février 2026

Albertville, Allondaz, Beaufort, Bonvillard, Césarches, Cevins, Cléry, Cohennoz, Crest-Voland, Esserts-Blay, Flumet, Frontenex, Gilly-sur-Isère, Grésy-sur-Isère, Grignon, Mouteluc Les Salles, La Bâthie, La Giettaz, Marthod, Mercus, Montailleur, Monthion, Notre-Dame-de-Baillecour, Notre-Dame-des-Millières, Pallud, Plancherine, Queige, Rogniois, Sainte-Hélène-sur-Isère, Saint-Nicolas-la-Chapelle, Saint-Paul-sur-Isère, Saint-Vital, Thénésol, Tournon, Tours-en-Savoie, Uguine, Venthos, Verrens-Arvey, Villard-sur-Doron

Le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération Arlysère, légalement convoqué le 18 février 2026, s'est réuni le Mercredi 25 février 2026 à 18h00, en séance publique à la Salle polyvalente à Frontenex, sous la présidence de Franck LOMBARD, Président.

Nombre de membres en exercice : 73 / Quorum : 37

Nombre de délégués présents :

53 délégués présents dont 1 suppléant

Nombre de membres représentés : 7

Délégués titulaires présents :

COMMUNE D'ORIGINE	Prénoms	NOMS
ALBERTVILLE	Michel	BATAILLER
ALBERTVILLE	Hervé	BERNAILLE
ALBERTVILLE	Fatiha	BRIKOU AMAL
ALBERTVILLE	Jean-François	BRUGNON
ALBERTVILLE	Frédéric	BURNIER FRAMBORET
ALBERTVILLE	Lysiane	CHATEL
ALBERTVILLE	Josiane	CURT
ALBERTVILLE	Jean-François	DURAND
ALBERTVILLE	Laurent	GRAZIANO
ALBERTVILLE	Jean-Pierre	JARRE
ALBERTVILLE	Pascale	MASOERO
ALBERTVILLE	Philippe	PERRIER
ALBERTVILLE	Dominique	RUAZ
ALBERTVILLE	Christelle	SEVESSAND
ALLONDAZ	Frédérique	DUC
BATHIE (LA)	Jean-Pierre	ANDRE
BEAUFORT SUR DORON	Christian	FRISON ROCHE
CESARCHES	Hervé	MURAZ DULAURIER
CEVINS	Philippe	BRANCHE
COHENNOZ	Christian	EXCOFFON
ESSERTS-BLAY	Raphaël	THEVENON
FRONTENEX	Claude	DURAY
GIETTAZ (LA)	Noël	BIBOLLET
GILLY SUR ISERE	Jean-Marc	DESCAMPS
GILLY SUR ISERE	Pierre	LOUBET

GILLY SUR ISERE	Sylvie	RUFFIER DES AIMES
GRESY SUR ISERE	François	GAUDIN
GRIGNON	François	RIEU
HAUTELUCE	Bernard	BRAGHINI
MARTHOD	Marie-Paule	BENZONELLI
MERCURY	Yves	DUNAND
MERCURY	Evelyne	MARECHAL
MERCURY	Alain	ZOCCOLO
NOTRE DAME DE BELLECOMBE	Philippe	MOLLIER
NOTRE DAME DES MILLIERES	André	VAIRETTO
PALLUD	James	DUNAND SAUTHIER
PLANCHERINE	Jean-Pierre	FAZZARI
QUEIGE	Edouard	MEUNIER
ROGNAIX	Patrice	BURDET
SAINT NICOLAS LA CHAPELLE	Ghislaine	JOLY
SAINT PAUL SUR ISERE	Robin	DEVRIEUX-PONT
SAINT VITAL	Serge	DAL BIANCO
TOURNON	Sandrine	BERTHET
TOURS EN SAVOIE	Yann	MANDRET
UGINE	Michel	CHEVALLIER
UGINE	Mustapha	HADDOU
UGINE	Franck	LOMBARD
UGINE	Nathalie	MONVIGNIER MONNET
UGINE	Simon	OUVRIER-BUFFET
UGINE	Françoise	VIGUET CARRIN
VENTHON	Claude	REUIL BAUDARD
VERRENS-ARVEY	Christian	RAUCAZ

Délégués suppléants présents :

COMMUNE D'ORIGINE	Prénoms	NOMS
MONTHION	Jean-Marc	SOULLIE

Délégués représentés :

Bérénice LACOMBE	ALBERTVILLE	Ayant donné pouvoir à Frédéric BURNIER FRAMBORET
Claudie LEGER	ALBERTVILLE	Ayant donné pouvoir à Philippe PERRIER
Sabrina BARBERO	LA BATHIE	Ayant donné pouvoir à Jean-Pierre ANDRE
Lina BLANC	GRIGNON	Ayant donné pouvoir à François RIEU
Jean- Claude SIBUET-BECQUET	MONTAILLEUR	Ayant donné pouvoir à Yann MANDRET
Sophie BIBAL	UGINE	Ayant donné pouvoir à Pierre LOUBET
Emmanuel HUGUET	VILLARD SUR DORON	Ayant donné pouvoir à Christian FRISON ROCHE

Simon OUVRIER BUFFET est le Secrétaire de séance.

Objet : Finances – Subventions exceptionnelles aux Budgets annexes des Equipements Aquatiques et de la Halle Olympique de la Communauté d'Agglomération Arlysère pour l'année 2025 – Abrogation de la délibération n° 66 du 18 décembre 2025

Rapporteur : M. le Président

Par délibération n° 66 en date du 18 décembre 2025, le Conseil Communautaire approuvait le versement de subventions exceptionnelles aux Budgets annexes des Equipements Aquatiques et de la Halle Olympique de la Communauté d'Agglomération Arlysère pour l'année 2025.

Dans son recours gracieux en date du 7 janvier 2026, la Préfecture a noté que la délibération faisait référence à l'article L.2224-2 du CGCT applicable aux services publics industriels et commerciaux (SPIC). Or, les Equipements Aquatiques et la Halle Olympique constituent des services publics administratifs.

Il convient donc de supprimer la référence à cet article et de rappeler que c'est conformément aux instructions budgétaires et comptables M57 que l'EPCI peut verser des subventions de son budget principal aux budgets annexes des SPA en vue de les équilibrer.

Ainsi, les budgets annexes des Equipements Aquatiques et de la Halle Olympique ont une nomenclature M57 et ont besoin de subventions du BP pour s'équilibrer.

Ces subventions exceptionnelles permettront de maintenir des tarifs accessibles aux usagers des différents services et équipements, de faire face aux incidences financières et aux contraintes de certains services qui relèvent, dans certains cas, d'un service public administratif pour :

- **les Equipements Aquatiques : 1 881 354 €** : somme qui correspondrait à une augmentation des produits des services de plus de 207 % (produits des services estimés à fin 2025 à 905 000 €)
- **la Halle Olympique : 1 370 000 €** : somme qui correspondrait à une augmentation des produits des services de plus de 220 % (produits des services estimés à fin 2025 à 600 241 €).

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **abroge la délibération n° 66 du 18 décembre 2025 ;**
- **approuve le versement de ces subventions exceptionnelles sur chacun des budgets cités ci-dessus.**

Le secrétaire de séance
Simon OUVRIER-BUFFET

Extrait certifié conforme et exécutoire
Le Président
Franck LOMBARD

